

# Vos tarifs au quotidien

## Agriculteurs

---

**Principales conditions tarifaires**

**En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2023**

Tarifs en € HT



ÊTRE AU ❤️ DE L'ACTION AVEC NOS CLIENTS

## Sommaire

---

	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros .....	3
	Banque à distance .....	4
	Moyens et opérations de paiement .....	4
	Effets de commerce .....	7
	Offres groupées de services .....	8
	Irrégularités et incidents .....	8
	Financements bancaires .....	9
	Opérations à l'international .....	11
	Épargne, titres et placements financiers .....	12
	Assurances et prévoyance collectives .....	13
	Autres services .....	14
	Résoudre un litige .....	14



# Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

## Ouverture, clôture

Ouverture de compte : compte courant	GRATUIT
Services bancaires de base <sup>1</sup> : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au sein du groupe Crédit Agricole</li> <li>• Hors groupe Crédit Agricole</li> </ul>	
Clôture/transfert de compte	GRATUIT

## Relevés de compte

	Papier	Électronique
Relevé mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine <sup>2</sup> (2 par mois)	1,74 €/mois	0,87 €/mois
Relevé décadaire <sup>2</sup> (3 par mois)	2,64 €/mois	1,32 €/mois
Relevé journalier	1,02 €/envoi	0,51 €/envoi

## Gestion du compte

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Frais de tenue de compte Agriculteurs</b></li> </ul>	6,80 €/mois
Si détention d'un Compte Service ou d'un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT
<b>Frais de tenue de compte SCI, CSE, Syndicat et sociétés civiles gérées en réseau de proximité (facturation annuelle)</b>	2,09 €/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Commission de mouvement débit</b></li> </ul>	0,095 %/mois
Si détention d'un Compte Service ou d'un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT
<b>Commission d'actualisation</b>	GRATUIT
<b>Frais de recherche de document<sup>3</sup></b>	16,05 €/document
<b>Frais de gestion de compte inactif<sup>4</sup></b>	30,00 €/an
Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier	
<b>Relevé annuel des frais bancaires<sup>5</sup></b>	GRATUIT
<b>Ecrêtage</b>	2,73 €/mois

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

1 - Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d'un chéquier ni l'ouverture d'une autorisation de découvert.

2 - Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

3 - Hors relevé de compte du mois en cours et Imprimé Fiscal Unique

4 - Frais prélevés annuellement sur chaque compte sans mouvement depuis 12 mois, dans la limite de 30€ et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et produits et services bancaires liés à ces comptes.

5 - Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).



## Banque à distance

### Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevé de compte

<b>Alerte de mise à disposition des moyens de paiement</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Alerte solde compte journalier (par mail ou sms)</b>	<b>6,57 €/mois</b>
Si détention d'un Compte Service Agriculteurs ou d'un Compte à Composer Agri	<b>GRATUIT</b>
<b>● Alerte écrêtage à l'abonnement</b>	<b>0,34 €/mois</b>
Si détention d'un Compte à Composer Agri avec module «Placement programmé»	<b>GRATUIT</b>

### Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL)<sup>1</sup> abonnement mensuel

<b>Offre de base</b> (consultation et virements entre comptes consultables)	<b>GRATUIT</b>
<b>● Offre Vision +</b> (virements unitaires et sur liste + effets)	<b>5,08 €/mois</b>
Si détention d'un Compte Service Agriculteurs, d'un Compte à Composer Agri ou d'un contrat EDI/EBICS	<b>GRATUIT</b>
<b>● Offre Action Pro</b> (virements unitaires et sur liste + effets + bourse)	<b>9,85 €/mois</b>
Si détention d'un Compte Service Agriculteurs, d'un Compte à Composer Agri ou d'un contrat EDI/EBICS	<b>GRATUIT</b>
<b>● Offre utilisateur</b>	<b>5,08 €/mois</b>
Si détention d'un Compte Service Agriculteurs, d'un Compte à Composer Agri ou d'un contrat EDI/EBICS	<b>GRATUIT</b>

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet [www.ca-valdefrance.fr](http://www.ca-valdefrance.fr)
- Nos applications mobiles - téléchargement et accès gratuit

### Certificat électronique, services d'échanges de données informatisées (EDI), e-transactions

[nous consulter](#)



## Moyens et opérations de paiement

### Espèces

<b>Retrait d'espèces en agence</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Versement d'espèces en agence</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Retrait Carte minute<sup>2</sup></b>	<b>3,00 €/retrait</b>
<b>Retrait d'espèces de dépannage avec carte à un guichet en France, hors réseau CA ou à l'étranger</b>	<b>2,40 % + forfait 9,60 €/retrait</b>

### Chèques

<b>Retrait de chèque en agence</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Frais d'envoi de chèque :</b>	
• en Lettre Expert [frais de poste inclus] à la demande du client	<b>7,60 €/envoi</b>
• en pli simple	<b>GRATUIT</b>
<b>Frais d'opposition chèque(s) ou chèque(s) dont les numéros se suivent, par l'émetteur</b>	<b>16,60 €</b>
<b>Frais d'émission d'un chèque de banque<sup>3</sup></b>	<b>14,10 €</b>
<b>● Date de valeur chèque remis à l'encaissement</b>	<b>J+1</b>
à compter de son inscription sur le compte	
Si détention d'un Compte à Composer Agri	<b>J</b>


1 - Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.


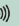

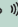
2 - Délivrance d'une carte de retrait d'espèces en euros, à usage unique.

3 - Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

# Monétique

## Les cartes bancaires

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre conseiller.

<b>Carte de dépôt espèces</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Carte Mastercard Pro à autorisation systématique et à débit immédiat</b> (dédiée aux clients "Droit au compte"  )	<b>GRATUIT</b>
<b>Carte Mastercard à autorisation systématique et à débit immédiat</b> (Entreprise Individuelle ou Personne Morale  )	<b>36,10 €/an</b>
<b>Carte « Business Mastercard » </b>	
• à débit immédiat	<b>54,50 €/an</b>
• à débit différé	<b>57,00 €/an</b>
<b>Carte « Business Executive » </b>	
• à débit immédiat	<b>141,00 €/an</b>
• à débit différé	<b>141,00 €/an</b>
<b>Renouvellement suite à perte ou vol de la carte</b>	<b>8,45 €</b>
<b>Refabrication de la carte en cas de détérioration</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Modification des plafonds d'utilisation</b> à la demande du titulaire de la carte, en agence	<b>10,20 €</b>
Si modification réalisée sur les applis «Ma Banque» ou «Paiement Mobile», ou par téléphone auprès de SOS Carte	<b>GRATUIT</b>
<b>Recherche de facturette</b>	<b>18,10 €</b>

## Opposition de la carte

<b>Opposition faite par le titulaire de la carte</b>	<b>GRATUIT</b>
--	----------------

## Retrait par carte

Retrait par carte en euros<sup>1</sup> dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
<b>Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets</b>		
• Business Mastercard	<b>GRATUIT</b>	<b>1,00 €/retrait à partir du 3<sup>ème</sup> retrait</b>
• Mastercard		
• Business Executive	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>

## Autres retraits<sup>2</sup>

<b>Frais fixes</b>	<b>5,60 €/retrait</b>
+ Frais proportionnels à l'opération	<b>2,40 %</b>

## Paiements par carte

<b>Paiement par carte en euros<sup>1</sup> dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)</b>	<b>GRATUIT</b>
---	----------------

<b>Autres paiements par carte<sup>2</sup></b>	
Frais proportionnels au montant du paiement	<b>2,40 %</b>

1 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

2 - Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

## Acceptation des paiements par carte en euros

Une large gamme d'offres de location de terminaux de paiement électronique (GPRS, ADSL, Up2pay Mobile...) est à votre disposition pour faciliter l'acceptation du paiement par carte. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

<b>Location de terminaux de paiement par cartes bancaires</b>	<b>à partir de 13,19 €/mois GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'installation</li> </ul>	

<b>Prestation de service Up2pay Mobile<sup>1</sup></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de location du lecteur</li> <li>Offre d'achat du lecteur</li> </ul>	<b>15,50 €/mois 29,00 €</b>

## E-transaction (paiement électronique)<sup>2</sup>

[nous consulter](#)

## Virements SEPA (SCT)<sup>3</sup>

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
<b>Frais par virement occasionnel</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vers un compte détenu au Crédit Agricole</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vers un compte d'une autre banque</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>	<b>3,95 €</b>
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
<b>Frais de mise en place d'un virement permanent</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>4,90 €</b>
<b>Frais par virement permanent</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vers un compte détenu au Crédit Agricole</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vers un compte d'une autre banque</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>	<b>1,55 €</b>

## Émission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet [www.ca-valdefrance.fr](http://www.ca-valdefrance.fr)

<b>Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse Régionale</b>	<b>1,00 €</b>
--	---------------

<b>Réception d'un virement SEPA</b>	<b>GRATUIT</b>
-------------------------------------	----------------

<b>Virement dit express</b> émis vers la France en valeur compensée	<b>13,20 €/virement</b>
---	-------------------------

<b>Virement SEPA télétransmis</b>	<b>0,28 €/virement</b>
-----------------------------------	------------------------

<b>Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si paiement ≤ 8,60 €</li> <li>Si paiement &gt; 8,60 €</li> </ul>	<b>montant du paiement 8,60 €</b>

1 - Up2pay Mobile fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre smartphone, connectée en Bluetooth à un lecteur de cartes bancaires. Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2pay Mobile avec AVEM. AVEM, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5 350 020 €, dont le siège social est situé rue du Pré long, ZAC du Val d'Orson, à Vern-sur-Seiche (35772), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236.

2 - L'option « Services E-transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard ainsi que la solution de paiement Paylib. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessite l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur E-transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision E-transactions.

3 - Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 15) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni

## Virements non SEPA<sup>3</sup>

### Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 18,25 €

<b>Réception d'un virement non SEPA</b>	<b>18,05 €/virement</b>
<b>Option frais «OUR»</b> (tous les frais, y compris ceux de banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre)	<b>nous consulter</b>
<b>Virement en nombre par EDI ou Internet</b>	
• Par remise	<b>GRATUIT</b>
• Par virement EDI	<b>0,28 €</b>
• Par virement internet	<b>GRATUIT</b>
<b>Virement de trésorerie</b>	
• Saisi à l'agence	<b>13,20 €</b>
• Virement télétransmis par EDI	<b>6,11 €</b>

## Prélèvements SEPA<sup>3</sup> (SDD)<sup>4</sup>

### et Titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA<sup>3</sup>

<b>Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France</b>	<b>54,01 €</b>
<b>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Remise télétransmise d'ordre de prélèvements européens (SDD)</b>	
• par remise via EDI	<b>GRATUIT</b>
• par prélèvement via EDI	<b>0,33 €</b>
<b>Demande d'autorisation B to B (sauf certains organismes)</b>	<b>11,17 €</b>
<b>Remise télétransmise de prélèvements européens (SDD) en B to B</b>	
• par remise	<b>GRATUIT</b>
• par prélèvement	<b>0,45 €</b>
<b>Révocation et opposition de prélèvement SEPA</b>	<b>GRATUIT</b>



## Effets de commerce

[nous consulter](#)

4- Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.



## Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

### Compte à Composer Agri<sup>1</sup>

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

#### SOCLE

##### Frais de tenue de compte actif

Consultation et gestion de vos comptes en ligne (Offre Action Pro)

Consultation et gestion de vos comptes sur SmartPhone (Ma Banque Pro)

E-relevé et relevé de compte (bimensuel)

Alerte solde compte journalier (par mail ou sms)

Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS

Chèques crédités en jour de remise

Effets crédités à la date de l'échéance

Commission de mouvement

Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Agri Plus)<sup>2</sup>

Accès à Pleinchamp Pro

##### CAC Agri : flux confiés

< 75 000 € 13,83 €/mois

de 75 001 à 300 000 € 21,92 €/mois

de 300 001 à 750 000 € 32,29 €/mois

de 750 001 à 1 500 000 € 39,97 €/mois

de 1 500 001 à 3 000 000 € 51,40 €/mois

#### Module placement programmé

Placement de l'excédent de trésorerie sur des supports d'épargne 2,04 €/mois

### Autres offres groupées de services<sup>3</sup>

Compte Service Agriculteurs Essentiel (plus commercialisé depuis 11/2012) 13,52 €/mois

● option Coup dur matériel et hospitalisation 6,00 €/mois



## Irrégularités et incidents

### Incidents de fonctionnement sur compte

#### Commission d'intervention<sup>4</sup>

- par opération 8,90 €
- plafond journalier 44,50 €
- plafond mensuel 267,00 €

#### En cas d'interdiction bancaire :

- Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire 34,52 €/chèque

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 13,75 €

1 - Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

2 - Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

3 - Les Compte Service Agriculteurs ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

4 - Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...

### Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Les montants comprennent les frais de rejet de chèque, l'envoi de la lettre d'injonction, le blocage de provision affectée, le certificat de non paiement, les frais de régularisation et la commission d'intervention, par chèque impayé<sup>1</sup>

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € **30,00 €/chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € **50,00 €/chèque**

### Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement<sup>2</sup>

- d'un montant ≤ 20 € **montant du paiement**
- d'un montant > 20 € **20,00 €**

### Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision

- d'un montant ≤ 8,12 € **montant du paiement**
- d'un montant > 8,12 € **8,12 €**

### Frais de non-exécution de virement externe différé ou permanent pour défaut de provision

- d'un montant ≤ 8,12 € **montant du paiement**
- d'un montant > 8,12 € **8,12 €**

Effet rejeté pour défaut de provision ou prorogation facturé au tiré **20,40 €**

Impayés sur prélèvement émis et remis à l'encaissement **17,32 €**

Retour d'effet impayé ou rejet technique facturé au tireur **18,73 €**

## Opérations Particulières

Frais par saisie attribution ou conservatoire **82,55 €/par acte**

Frais par saisie administrative à tiers détenteur pour le prix indiqué :  
**10% du montant dû au Trésor public, dans la limite d'un plafond de 100 €**



## Financements bancaires<sup>3</sup>

### Facilité de caisse

Frais de dossier **GRATUIT**

### Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais de dossier **0,50 % du montant autorisé minimum 117,00 €**

Commission d'engagement **0,20 % du montant autorisé**

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie **minimum 59,00 €**

Commission du plus fort découvert **GRATUIT**

### Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier **0,50 % du montant autorisé minimum 117,00 €**

Commission d'engagement **0,20 % du montant autorisé**

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie **minimum 59,00 €**

Intérêts d'escompte

- par effet **nous consulter**
- avec un minimum de **1,60 €**

1 - Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

2 - En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.

3 - Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70 % TMCT + 3,79 % où le TMCT = 50 % Euribor mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30 % taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).

## Daily

Frais de dossier	0,50 % du montant autorisé minimum 117,00 €
Commission d'engagement	0,20 % du montant autorisé
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTV)	minimum 59,00 €

## Cession de créance loi Daily

Bordereau	17,33 €
Par ligne	1,28 €
Notification, changement d'échéance	17,33 €
Relance (envoi de lettre avec accusé de réception)	6,58 €
Impayé	19,64 €

## Affacturage

[nous consulter](#)

## Crédit court terme

Frais de dossier	0,50 % du montant autorisé minimum 117,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTV)	minimum 59,00 €

## Agil'Appro<sup>1</sup>

Frais de dossier	1,00 % minimum 50,00 € maximum 150,00 €
------------------	---

## Crédit d'investissement

<b>Prêt moyen, long terme</b>	
• Frais de dossier	1,00 %
• Prêts < 15 000 €, minimum	158,00 €
<b>Prêt Agilor</b>	
• Frais de dossier	Prêts < 5 000 € 60,00 € Prêts > 5 000 € 110,00 €
<b>Frais de dossier Prêt Express Pro Agri</b>	à partir de 112,00 €

## Cautionnement bancaire

Commission sur encours	de 1,00 à 3,00 % minimum 30,65 €
Frais de dossier	minimum 39,70 €
Frais de mainlevée (par acte)	10,00 €
Frais d'acte	<a href="#">nous consulter</a>

## Autres frais

Rédition de tableau d'amortissement	18,85 €
Modification de compte à débiter	42,90 €
Modification de la date d'échéance	42,90 €
Autres modifications simples de prêt (sans avenant)	42,90 €
Modification complexe de prêt (avec avenant)	132,80 €

<sup>1</sup> - Hors frais de garantie éventuels.

Décompte de prêt hors DCI (Directive Crédit Immobilier)	39,90 €
Frais d'acte de mainlevée hypothécaire	132,80 €
Attestations diverses liées au prêt	18,85 €
Recherche contrat / photocopie	53,45 €
Frais de mise en place de garanties	31,40 €
Frais de dossier pour réaménagement	sur devis
Transfert d'un prêt entre personnes ou entités juridiques	
• par prêt	132,80 €
• maximum	663,00 €



## Opérations à l'international<sup>1</sup>

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse Régionale. Nos Conseillers régionaux du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

### Change

Commission de change appliquée en sus pour toute opération (ex. : virement, chèque...) nécessitant une conversion (achat ou vente de devises)	0,10 %
• avec un minimum de	18,25 €

Frais de dossier sur opération de change à terme, Flexigain, Flexiterme	
• ouverture	75,29 €
• tirage	26,94 €

### Export (en provenance de l'étranger)

Virements	
• SEPA	GRATUIT
• autres virements internationaux en euros ou autre devise	18,48 €
• correction sur virement non conforme	16,79 €

Chèques	
• crédit immédiat sauf bonne fin	0,15% minimum 36,03€
• crédit après encaissement	0,15% minimum 38,10€

Effets	0,21 % minimum 84,32 €
--------	------------------------

Remises documentaires	0,21 % minimum 85,75 € maximum 614,89 €
• avis d'acceptation d'un effet	18,38 €
• demande de sort, effet réclaté, impayé, prorogation	45,24 €
• frais de port France Chronopost	24,35 €
• frais de port DHL	48,69 €
• frais SWIFT	17,94 €

<sup>1</sup> - Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 15) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni

## Import (à destination de l'étranger)

<b>Virements SEPA</b> Télétransmis • commission de service par virement	<b>GRATUIT</b> 0,28 €
Papier	3,95 €
<b>Virements émis vers un pays autre que l'un des pays composant le SEPA</b> • correction sur virement non conforme	<b>0,11 % minimum 23,08 €</b> 16,54 €
<b>Chèques</b>	<b>0,15 % minimum 38,09 €</b>
<b>Effets</b> • commission d'acceptation ou de prorogation	<b>0,21 % minimum 57,35 €</b> 104,35 €
<b>Remises documentaires</b> • commission de non utilisation • demande de sort, effet réclamé, impayé, prorogation • frais de port France Chronopost • frais de port DHL • frais SWIFT	<b>0,21 % minimum 58,33 €</b> maximum 325,70 € 44,48 € 45,24 € 24,35 € 48,69 € 17,94 €

## Crédits documentaires

[nous consulter](#)

## Épargne, titres et placements financiers

### Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte titres, d'un PEA/PEA-PME ou d'un PERI (Plan d'Épargne Retraite Individuel)	<b>GRATUIT</b>
--	----------------

Souscription et vente d'OPC Crédit Agricole [nous consulter](#)

### Droits de garde appliqués par compte titres, PEA, PEA-PME et PERI (valorisation du portefeuille au 31/12)

<b>Pour les sociétaires</b> (sur les parts sociales, les CCA et les actions Crédit Agricole SA)	<b>GRATUIT</b>
---	----------------

Frais de tenue de compte titres et plan d'épargne retraite individuel titres (PERI) **20,80 €**

Montant global du portefeuille compris entre :	Commission proportionnelle au montant du portefeuille
0 et 10 000 €	0,40 %
10 001 et 50 000 €	0,30 %
50 001 et 100 000 €	0,25 %
> à 100 000 €	0,20 %
Frais fixes par ligne	3,00 €
Montant maximum	433,50 €

### Épargne salariale

Plan Épargne Entreprise, Intéressement, Participation, Retraite Collective, Plan d'Épargne inter-entreprises (PEI), Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)	<a href="#">nous consulter</a>
---	--------------------------------

## Rémunération de la trésorerie

Certificat de dépôt négociable	nous consulter
Dépôts à terme et Bons de Caisse	nous consulter
Sicav court terme	nous consulter



## Assurances et prévoyance collectives

### Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance <sup>1</sup>	nous consulter
Valeur Prévoyance Multipartenaires <sup>1</sup>	nous consulter
Protection revenus AGRI <sup>1</sup>	nous consulter
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle <sup>2</sup>	
• Initiale	nous consulter
• Intégrale	nous consulter
PrediAgri <sup>1</sup> : préparation de la retraite ou de la transmission	nous consulter
FloriAgri <sup>1</sup> : contrat d'assurance vie multisuports	nous consulter

### Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque agricole <sup>2</sup>	nous consulter
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés	
• Complémentaire Santé <sup>2</sup>	nous consulter

### Assurance de vos biens professionnels

Assurance véhicule professionnel <sup>2</sup>	nous consulter
Assurance des Automoteurs agricoles et de manutention <sup>2</sup>	nous consulter
● SecuriCOMPTE Agri Plus <sup>3</sup> (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels)	4,08 €/mois
Si détention d'un Compte à Composer Agri	GRATUIT
SecuriHELP Agri <sup>3</sup> (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	6,12 €/mois
SécuriCOMPTE <sup>3</sup> protection vol Agriculteurs (plus commercialisé depuis 2012)	2,81 €/mois
SécuriCOMPTE <sup>3</sup> protection vol Agriculteurs Privilège (plus commercialisé depuis 2012)	9,64 €/mois
SécuriCOMPTE <sup>3</sup> coup dur Agriculteurs (plus commercialisé depuis 2012)	9,54 €/mois

1 - PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Talibout - 75436 PARIS CEDEX 09.

2 - Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

3 - Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

4 - Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'exercice ou aux personnes qui en bénéficient ».

## Autres assurances

PACK Pro Nexecur (télésurveillance) <sup>4</sup>	nous consulter
Assurance des emprunteurs	nous consulter
Ouverture d'un dossier sinistre Assurance des Crédits	42,95 €

## Autres services

### Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier	
<ul style="list-style-type: none"><li>• succession ≤ 3000 €</li><li>• succession &gt; 3000 €</li></ul>	<b>GRATUIT</b> 1,00 % des avoirs minimum 80,00 € maximum 620,00 €

**Frais de gestion annuels** (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois) **85,00 €**

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

### Pleinchamp<sup>1</sup>

Accès au site [www.pleinchamp.com](http://www.pleinchamp.com) (hors Pleinchamp Pro) **GRATUIT**

#### ● Pleinchamp Pro

Si détention d'un Compte Service Agriculteurs Essentiel ou Compte à Composer Agri

**9,90 €/mois\***

**GRATUIT**

Pleinchamp PRO est un service d'informations sur les thématiques suivantes :

- Météo locale personnalisable ;
- Analyses et avis d'experts des marchés Elevage ;
- Analyses et prospectives des marchés Grandes cultures ;
- Analyses et avis d'experts Energie ;
- Analyses et avis d'experts Azote ;
- Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole.

Il inclut également des contenus éditoriaux réservés aux Clients de Pleinchamp PRO.

\* La durée minimale pour tout abonnement est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.

### Divers

Location salle «La Place»	<b>7,50 € la 1/2 journée</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les sociétaires</li></ul>	<b>GRATUIT</b>



## Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution proposée, le Client a la possibilité de faire appel au service Qualité Écoute Clients qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale Val de France : Service Qualité Écoute Clients - CS 50069 - 28008 Chartres Cedex ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse : [www.ca-valdefrance.fr](http://www.ca-valdefrance.fr) (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet).

1 - Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3.290.100 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex

L'agence ou le service Qualité Écoute Clients accusera réception de la réclamation dans les 48 heures et s'efforcera d'apporter au client une réponse dans un délai maximum de 30 jours.

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque
- les services de paiement ;

le Service Qualité Écoute Clients répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Si le Client n'a pas pu résoudre au préalable son différend auprès du service Qualité Écoute Clients par une réclamation écrite, il a également la possibilité, si la réglementation le prévoit, de s'adresser gratuitement à l'instance de règlement extrajudiciaire des litiges proposée par la Caisse régionale, dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur le site Internet de la Caisse régionale.

## Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro<sup>1</sup>
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

<sup>1</sup> Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

\* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Document informatif à vocation non-publicitaire

**12/2022 - Réf : AGRI/2023** - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 1, Rue Daniel Boutet, 28000 Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres, sous le numéro 400 868 188, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 704 en qualité de courtier d'assurance, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, numéro CPI 2801 2021 000 000 006 délivrée par la CCI d'Eure-et-Loir, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 Rue de la Boétie, 75008 Paris - [www.ca-valdefrance.fr](http://www.ca-valdefrance.fr) - Identifiant unique CITEO : FR234311\_03DVWE - Imprimerie ISF, Blois.